

Axe 2 : Pérenniser les activités économiques existantes et développer un tourisme durable
Objectif 3 : Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

ACTION N°16 : Favoriser les gestes éco-responsables des viticulteurs

AXE STRATEGIQUE LIE : 1

OBJECTIF LIE : 1-3

CONTEXTE

Les enjeux économiques, humains et d'environnement ont conduit la cave coopérative (300 coopérateurs) à engager des initiatives favorisant le développement durable depuis plusieurs années.

Acteur depuis quatre ans en agriculture biologique, les contributions de la Cave à la protection de l'environnement s'effectuent aussi via les économies d'énergie, la gestion des déchets, l'éco-conception et les projets d'investissement en énergies renouvelables.

La cave vise à atteindre des objectifs de responsabilité environnementale dans différents domaines. Pour cela elle a mis en place une veille technologique qui lui permet de s'adapter aux évolutions en matière de performance et de réglementation.

L'eau :

gestion des consommations : la consommation d'eau est suivie, la limitation des consommations d'eau aux postes les plus forts consommateurs est mise en place.

pollution : le traitement des rejets est en conformité avec la réglementation, la recherche de technologies propres est permanente.

L'énergie :

maîtrise des consommations : les postes les plus gourmands font l'objet d'un plan de réduction.

L'air :

Pollution et gaz à effet de serre : Un plan de réduction est déterminé pour les postes les plus émetteurs.

Les déchets :

Le traitement de déchets et l'intégration de ce suivi dans les cahiers des charges des entreprises traitant ces déchets sont réalisés.

Les sols :

gestion et pollution : La qualité des sols du site de l'entreprise est identifiée, les effluents sont canalisés, les sols sont stabilisés.

Impact Paysager :

Des actions visant à prévenir et améliorer la qualité du paysage sont déployées ; un soin particulier est accordé aux abords de l'entreprise et à l'intégration des bâtiments industriels.

Bruits et odeurs :

Des mesures de limitations et de traitement sont en place pour limiter l'impact sur le voisinage.

Transport et logistique :

Un plan d'action logistique et de réduction des distances est développé.

OBJECTIFS

Utiliser au mieux les produits phytosanitaires :

- Protéger l'applicateur et son environnement, le voisinage
- Diminuer les traitements en formant les applicateurs à une meilleure connaissance des maladies et ravageurs de la vigne, de l'action des produits et des règles d'utilisation.
- Eviter les résidus qui pourraient parvenir jusqu'à la cave

Gérer les consommations et la qualité de l'eau

- Réduire les prélèvements sur la nappe
- Diminuer les effluents
- Centraliser et gérer les effluents issus du lavage des machines agricoles

Gérer les déchets

- Limiter les déchets
- Traiter les rejets en conformité avec la réglementation,

DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Etape 1 : lancement en amont des projets réflexion et concertation avec les coopérateurs

Etape 2 : préparation

Station de lavage (2^{ème} semestre 2011) : Etude et mise en place du projet par la cave // Etude des divers systèmes et propositions possibles.

Gestion des produits phytosanitaires (2011) : Deux réunions préparatoires ont déjà eu lieu : information des personnes concernées par le réseau clients CAPL et viticulteurs adhérents de la cave.

Etape 3 : réalisation

Station de lavage (réalisation en 2012) : implantation

Gestion des produits phytosanitaires : Formation de tous les adhérents **d'ici 2013** : stage animé par un formateur agréé dans les locaux de la cave par groupes d'une quinzaine de personnes. Remise d'un " permis " de traiter valable 10 ans.

Gestion de l'eau (en évolution et réflexion permanente) : Surveillance et gestion de la consommation // Mise en place d'appareils sous pression afin de limiter la consommation // Utilisation d'eau chaude // Notre station d'épuration traite la totalité de nos effluents.

Gestion des déchets (déjà en place) : Mise en place de la station d'épuration : autonomie de la cave quant à ces effluents // Livraison des rafles à la distillerie ou utilisation de ces dernières pour de l'épandage // Utilisation du service EcoTartre Sté FAURE

ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

REALISATION

2013 : Station de lavage : projet en suspens

Tous les adhérents qui utilisent des produits de traitement, y compris bouillie bordelaise, soufre, cuivre, doivent avoir une certification. Les coopérateurs ont pu participer à plusieurs sessions de formation et obtenir leur Certiphyto.

La station d'épuration fait l'objet d'analyses régulières qui garantissent son bon fonctionnement. Elle gère tous les effluents de la cave.

2014 : le projet de station de lavage évolue vers un projet de station de lavage intercommunale. Le lieu reste à définir. Des contacts sont pris et l'information est passée aux viticulteurs.

DELAI DE REALISATION DE L'ACTION

court terme (- 6mois) **moyen terme (-1 an)** (*gestion de l'eau et des déchets*) **long terme (+ d'1 an)** (*formation phytosanitaire*)

BUDGET /ESTIMATION

Formation phytosanitaire des viticulteurs 300 € par exploitation // gestion de l'eau et des déchets : éco-gestes // station de lavage : budget évalué lors de l'étude

ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers) Les services **Autres : La cave coopérative Les Coteaux du Rhône**

PILOTE DE L'ACTION: Cave coopérative Les Coteaux du Rhône

Référent technique : Directeur de la cave coopérative // Phytosanitaire : Géraldine TANI et Didier DUPLAN(CAPL)

PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Phytosanitaire Prise en charge par l'Etat (pour l'instant) // Station de lavage Agence de l'eau - Coop de France //

PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

Phytosanitaire – CAPL et Formateur agréé //

Gestion de l'eau et des déchets : Société ALBA et Laboratoire d'analyses Chimiques et Œnologiques (LACO)

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

Changement climatique et atmosphère

Ressources et Biodiversité

Accès pour tous aux besoins essentiels

Production et consommation responsables

PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

3 (priorité forte)

INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **nombre de formations dispensées par an // nombre de personnes formées par an**

SUIVI DE L'ACTION

Tous les coopérateurs sont formés.

COMMENTAIRES

La station de phyto-épuration fait l'objet de visites du public dans le cadre des journées Plantes rares en avril de chaque année. [Problème d'obligation d'utiliser des traitements biocides obligatoires avec la flavescence dorée.](#)

Date de création de la fiche : 1/10/2010 Dates de mise à jour de la fiche : 20/05/2011 – 6 juin 2013
Dernière mise à jour : [juillet 2014](#)